

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 14 (1926)

**Heft:** 245

**Artikel:** Association nationale suisse pour le suffrage féminin

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-258912>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

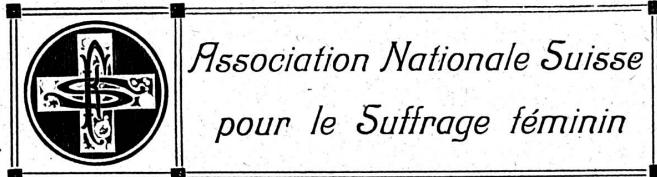
**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

se demande ce qu'elles pourraient, si elles avaient le loisir de délibérer en long et en large, si elles disposaient de tous les moyens d'instruction et d'action dont jouissent les parlementaires? Hélas! elles s'en passeront longtemps encore. Longtemps encore, quelques députés clairvoyants se lamenteront sur ce gaspillage de forces, tandis que le grand nombre cherchera à l'éterniser. Et pourtant, « l'Idée marche »: chaque Assemblée de l'Alliance en est une preuve de plus, puisque, chaque fois, ces femmes, qui ne se disent pas suffragistes, la comprennent mieux; puisque, à chaque banquet, il se trouve un homme en vue dans sa cité, — ici, c'est M. Schubiger, conseiller communal, — pour regretter qu'on nous tienne à l'écart. Enfin, à chaque banquet, l'Association pour le Suffrage féminin, invitée comme une sœur par l'Alliance, a son porte-parole, Mme Gourd, qui prononce un discours incisif et lance les graines aillées.

Rentrée chez elle, chacune des 105 déléguées qui ont siégé à Soleure en a pour longtemps à nourrir son esprit de tout ce qu'elle en a rapporté; elle conserve dans sa mémoire l'image de la jolie petite ville, de l'Aar aux reflets miroitants, et surtout de l'accueil aimable qu'elle y a trouvé.

E. PORRET.



#### Séance du Comité Central,

L'ordre du jour de la séance du C. C., tenue le 24 octobre à Berne, était si chargé que, bien que siégeant dès 10 heures du matin jusqu'à 5 h. 1/2 l'après-midi, le Comité n'est pas arrivé à l'épuiser, et que la proposition a été faite, ou de convoquer des séances plus fréquentes, ou de faire durer deux jours ces réunions. Le Comité était au complet, les deux nouveaux membres, MM. les conseillers nationaux Graf (Berne) et Huber (Saint-Gall), y assistant pour la première fois. — Les débats ont d'abord porté sur des affaires d'ordre intérieur: comptes du Fonds Leslie, collecte 1926-1927, au sujet de laquelle des indications seront prochainement données aux Sections; propagande dans les cantons qui n'ont point encore de Sections: à ce sujet, il a été décidé de former, sous la présidence de Mme Dutoit, une petite Commission d'action pour poursuivre en Thurgovie le magnifique travail de propagande commencé l'été dernier à l'occasion du Cours de Vacances; et des conférences de Mme Gillabert-Randin seront organisées dans des localités agricoles du Valais par Mme Zwahlen. Des démarches seront également faites à Soleure, dans les Grisons, et le bulletin de presse, interrompu pendant trop longtemps, sera de nouveau envoyé à la presse de toute la Suisse par les soins du Secrétariat central. — Le C. C. a pris acte avec satisfaction des heureux résultats des démarches des Sociétés féminines auprès du Conseil National au sujet de la loi sur le statut des fonctionnaires; quant à la prochaine votation fédérale, elle sera, comme toutes les précédentes, utilisée pour attirer l'attention du public sur l'exclusion des femmes du scrutin, cette propagande devant, cette fois-ci, se faire spécialement auprès des femmes de la campagne; de plus, il sera recommandé aux Sections d'organiser des conférences contradictoires pour orienter les femmes sur la question du monopole du blé. — Les questions internationales (envoi aux Sections pour étude de plusieurs des résolutions du Congrès de Paris, nomination de représentantes de la Suisse dans des Commissions de l'Alliance Internationale, finances et publications internationales, travail en faveur de la paix et de la S. d. N., etc., etc., ont aussi longuement occupé le C. C., qui a décidé, d'autre part, répondant ainsi au voeu exprimé lors de l'Assemblée de Soleure de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, de nommer une Commission d'étude des allocations familiales, en commun avec l'Alliance. — Enfin, pour remplir la tâche dont l'avait chargé l'Assemblée générale de Lucerne en juin dernier, le C. C. a consacré plusieurs heures à une étude détaillée de la loi fédérale sur la tuberculeuse, dont Mme Ch. Olivier, docteur, lui a exposé l'économie générale, Mme Merz, collaboratrice du *Bund*, rendant compte d'autre part, des débats du Conseil des Etats, dont cette loi est sortie appauvrie et diminuée, si bien que des démarches seront nécessaires pour en faire rétablir certaines dispositions des plus utiles à la santé publique.

E. Gd.

## A travers les Sociétés d'Intérêt Féminin

Le *Cartel romand d'hygiène sociale et morale* a tenu, le 7 octobre, à Lausanne, son Assemblée générale d'automne, à laquelle 38 Sociétés et groupes affiliés s'étaient fait représenter. Une courte séance administrative a d'abord eu lieu le matin, qui a principalement porté sur le programme d'activité du Cartel pendant l'exercice 1926-1927: soit la révision du régime des alcools, et la campagne auprès de l'opinion publique que nécessite cette votation encore lointaine; et la préservation morale de la jeunesse féminine. Ce sujet, bien fait pour intéresser autant les représentants de Sociétés de moralité publique que les féministes, préoccupées de l'avenir de la génération pour laquelle elles travaillent, a été également traité dans la séance publique de l'après-midi, par Mme Madeleine Hahn, présidente de la Section vaudoise des Amies de la Jeune Fille, et dont la causerie si élevée d'inspiration, si justement pensée et si riche d'expériences personnelles, a très vivement intéressé tous les assistants. Un échange de vues a suivi, dont la portée n'a pu qu'être féconde.

M. F.

*XIX<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Union suisse des maîtresses professionnelles et ménagères.* — C'est à Sion qu'eut lieu, le 4 août, cette Assemblée générale, à laquelle nous eûmes le plaisir d'assister en qualité de déléguée de l'Association suisse pour le Suffrage féminin. — A l'ordre du jour de la séance figuraient, outre la lecture des procès-verbaux et des rapports habituels, la révision des statuts et la nomination du Comité. Mais les changements éventuels à apporter aux statuts ne furent que discutés; ils seront votés à l'Assemblée générale de l'année prochaine, pour permettre aux sections d'étudier à fond cette question. Le Comité restera en fonctions jusqu'après cette révision. Il est chargé d'étudier la fusion éventuelle de l'Union avec l'Association suisse des institutrices. — L'Union prendra part à la « Saffa », et une Commission d'organisation est nommée. La cotisation annuelle sera augmentée d'un franc pour couvrir les frais qu'entraînera cette exposition. — A 7 h. 1/2, un banquet officiel réunit les participantes au Grand Hôtel. Les autorités du canton et de la ville sont représentées. Mme Brunnhofer, présidente, salue leur présence et remercie le Comité d'organisation auquel est dû le succès du cours et de cette journée. M. Walpen, conseiller d'Etat, apporte l'hommage du canton du Valais; M. Kuntschen, président de Sion, celui de la Ville; la sous-signée, le salut de l'A. S. pour le S. F., et profite de l'occasion qui lui est offerte pour faire un peu de propagande en faveur de notre cause. Les applaudissements qui accueillirent ses paroles lui prouvent que l'Union suisse des institutrices professionnelles et ménagères compte bon nombre de membres favorables au suffrage féminin. — Une partie familière, agrémentée de nombreuses productions, fit passer le temps si agréablement, qu'il était près d'une heure lorsque chacun regagna son hôtel.

H. Z.

(Retardé, faute de place.)

## Où nous en sommes

### (Nouveaux abonnements de l'été et de l'automne)

Foyer des Etudiants, Lausanne	1 ab.
Nos Pénates, Pully	1 ab.
Association chrétienne d'Etudiants, Lausanne	1 ab.
Infirmerie de Moudon	1 ab.
Infirmerie d'Yverdon	1 ab.
Infirmerie de Montreux	1 ab.
Ecole ménagère de Marcellin (Morges)	1 ab.
Mme M. F. (Wohlen)	1 ab.
Mme K. (Bienne)	1 ab.
Mme D. (Neuchâtel)	1 ab.
Mme C.-N. (Bellinzone)	1 ab.
Mme P.-C. (Montreux)	1 ab.
Association féminin (Galati, Roumanie)	1 ab.
M. D. (Quito, Equateur)	1 ab.
Mme J. V. (Genève)	1 ab.
Mme J. R. (Lausanne)	1 ab.
Ch.-C. (Genève)	1 ab.
Miss K. (Montreux)	1 ab.
Mme B. (Genève)	1 ab.
Mme F. (Genève)	1 ab.
Mme B.-F. (Genève)	1 ab.
Mme L. (Genève)	1 ab.
Mme A. (Genève)	1 ab.
Mme P. (Genève)	1 ab.
Mme B. R. (Versoix)	1 ab.
Mme L. G. (Buttes)	1 ab.
Mme P. (Genève)	1 ab.
Mme Dr F. F. (Genève)	1 ab.
Mme M. (Saint-Imier)	1 ab.
Mme A. W. (Haute-Savoie)	1 ab.
Mme L. W. (Bâle)	1 ab.
Par Mme H. Z. (après le cours de vacances d'Ermatingen)	10 ab.